Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260129-D04_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA FRESNAIS, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Pascal MOULIN, Mme Anita MARTIN, Mme Daisy DELOURME, Mme Annick GINGAST, Mme Monique FOLIGNÉ, Mme Marie-Béatrice MOËNET, M. Denis DAUDIBON, Mme Tatiana BOURDAIS, M. Sylvain IGER, M. Pascal FONTENEAU, Mme Audrey GINGAT, M. Marin LEFEUVRE, Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC et Mme Marie-Dominique LETELLIER.

Pouvoirs : M. Yann RENARD a donné pouvoir à M. Marin LEFEUVRE.

Étaient absents : Mme Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE, Mme Hélène CHENU, M. Tony COSNEFROY et M. Romain BERTOUX.

Secrétaire de séance : Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 04-2026

Objet : Vie scolaire & Périscolaire – Convention de partenariat – Projet de territoire E3D – Collège René CASSIN de Cancale

Rapporteuse : Mme Daisy DELOURME, 3ème adjointe

Exposé :

Un territoire éducatif E3D est constitué de plusieurs écoles et établissements agissant ensemble pour le développement durable, sur leur territoire partagé et avec leurs partenaires.

Les territoires éducatifs E3D permettent :

- Une continuité de l'Education au Développement Durable (EDD) dans un parcours d'apprentissage cohérent pour l'élève ;
- La visibilité et la formalisation d'un véritable parcours citoyen des élèves ;
- Le renforcement de la démarche partenariale ;
- Le partage d'expérience entre établissements d'un même territoire ;
- L'attractivité du territoire par son identité liée au Développement durable.

La présente convention présentée formalise les conditions de coopération entre le Collège René CASSIN et les communes du secteur, afin de permettre l'utilisation des crédits rectoraux alloués au projet de territoire E3D / CNR. Elle définit notamment :

- les responsabilités du collège en matière de gestion financière et comptable ;
- les responsabilités des communes en matière de mise en oeuvre pédagogique locale ;
- les modalités de transmission des factures et justificatifs ;
- les règles de ventilation financière entre les différentes écoles ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260129-D04_2026-DE

- les modalités de suivi, contrôle et reporting auprès du Rectorat.

Le projet vise à faire vivre l'environnement proche des élèves, à renforcer les connaissances sur les écosystèmes littoraux et terrestres, et à valoriser les ressources du territoire autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

La convention s'applique rétroactivement à compter de la date du premier versement rectoral, soit 1er janvier 2024, et court jusqu'au 31 décembre 2027, ou jusqu'à l'épuisement complet de la subvention et validation du bilan final par le Rectorat.

Entendu l'exposé,

Vu le Bulletin Officiel de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports n°36 du 24 septembre 2020 ;

Vu la convention de partenariat dans le cadre du projet de territoire E3D (CNR) entre le collège René CASSIN de Cancale et les communes du secteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le collège René CASSIN et la commune de La Fresnais dans le cadre du projet de territoire E3D ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération ainsi que ses avenants éventuels.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 29 janvier 2026

La Secrétaire de séance,
Clémence PHILIPPE-MANCHEC

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine